



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

## La vérificatrice générale affirme qu'il y a eu hausse de 75 % des coûts du POSPH en 10 ans

(TORONTO) Le coût annuel du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) a grimpé d'environ 75 % au cours des 10 dernières années, passant de 3,1 milliards de dollars à environ 5,4 milliards de dollars, affirme la vérificatrice générale, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2019*, publié aujourd'hui.

« Cette hausse du coût du programme est imputable en grande partie au nombre accru de personnes et de familles qui bénéficient du POSPH », a affirmé Lysyk après le dépôt de son rapport devant l'Assemblée législative.

« Nous avons toutefois constaté que le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires n'avait jamais fait enquête pour savoir pourquoi cela s'était produit. »

Le POSPH offre aux personnes handicapées de l'Ontario qui sont dans le besoin un soutien du revenu, y compris des prestations pour services de santé et d'autres prestations. Un programme de soutien de l'emploi est également offert pour aider les bénéficiaires à trouver et à conserver un emploi afin qu'ils puissent vivre de la façon la plus autonome possible.

On peut lire dans le rapport que, depuis 2008-2009, le nombre mensuel moyen de dossiers du POSPH – une personne seule ou une unité familiale – a augmenté de 50 %, alors que la population de l'Ontario a augmenté de 12 % seulement au cours de la même période.

En 2018-2019, le Ministère a fourni un soutien du revenu du POSPH à plus de 510 000 personnes, à savoir les bénéficiaires et les membres de leur famille qui y sont admissibles.

Voici d'autres constatations du rapport :

- Plus de 40 % des auteurs d'une demande sous le régime du POSPH sont déclarés handicapés après un examen sommaire seulement de leur demande, ce qui représente une hausse de 56 % depuis le dernier audit du POSPH par le vérificateur général en 2009. Malgré l'importance de cette hausse, le Ministère n'en a pas analysé les raisons dans le but de s'assurer que ces décisions étaient fondées et prises conformément à la Loi sur le *Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* (la Loi).
- Comme le Ministère prévoit rarement des révisions ultérieures de l'admissibilité sur le plan médical, requises par la loi, la majorité des auteurs d'une demande approuvée ont été déclarés handicapés à vie. Le nombre de demandes dans lesquelles la personne a été déclarée handicapée et pour lesquelles aucune date de révision de l'admissibilité sur le plan médical n'a été établie, et dans lesquelles la personne a plutôt été déclarée handicapée à vie, est passé de 51 % en 2009 à 80 % en 2018-2019.
- Il est arrivé souvent que les chargés de cas du POSPH n'ont pas utilisé les renseignements provenant de sources tierces, comme les renseignements contenus dans les déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada et les renseignements sur le crédit d'Equifax Canada Inc., pour vérifier les renseignements financiers déclarés par les auteurs de demandes sous le régime du POSPH.

- Le Ministère n'a pas effectué les vérifications d'admissibilité exigées par ses directives pour relever les paiements excédentaires et éliminer les bénéficiaires non admissibles du programme. Entre avril 2015 et mars 2019, il a effectué seulement environ 2 % des vérifications de l'admissibilité qu'il aurait dû effectuer conformément à ses propres directives. Selon le rapport, le Ministère aurait pu repérer 375 millions de dollars de plus en paiements excédentaires et clore 11 700 autres dossiers, ce qui se serait traduit par des économies annuelles d'environ 165 millions de dollars si les autres vérifications de l'admissibilité avaient été effectuées.
- Depuis 2009-2010, le Ministère a versé en trop près de 1,1 milliard de dollars aux bénéficiaires du POSPH et a radié environ 400 millions de dollars au titre de ces paiements excédentaires. Environ 42 000 allégations de fraude n'ont pas fait l'objet d'une enquête à temps, et les chargés de cas ne sont pas formés pour faire enquête sur les cas de fraude afin de s'assurer que seuls les bénéficiaires admissibles reçoivent un soutien du revenu.

-30-

Renseignements :  
Bonnie Lysyk  
Vérificatrice générale  
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.